

LAISSEZ-PASSER SANITAIRE n°
MOUVEMENT ÉTENDU DE BOVIN VALABLEMENT VACCINÉS* CONTRE LA DNC
DEPUIS UNE ZONE RÉGLEMENTÉE DNC (ZR) VERS UN ÉLEVAGE EN ZR
(VERSION 10 DU 22/10/2025)

- ARRÊTE PRÉFECTORAL n°DDPP 25-01-419 et DDPP 25-01-420 déterminant une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine
- RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/687 de la Commission du 17/12/2019 [...] en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci
- Instruction technique DGAL/SDBSEA/2025-689 du 17/10/2025

Important : Depuis et au sein d'une zone réglementée DNC (zone de protection ou zone de surveillance), les mouvements de bovins sont interdits. Pour des bovins valablement vaccinés*, des dérogations peuvent toutefois être accordées à condition de respecter les points suivants :

ARRIVÉE DEPART	Zone de protection (ZP)	Zone de surveillance (ZS)	Zone indemne (ZI)
ZP	→ POSSIBLE si : - Les bovins de l'envoi sont valablement vaccinés*. - Examen clinique favorable nécessaire pour les bovins de l'envoi et tous ceux de l'unité épidémiologique, 48 heures avant départ, et 28 jours après arrivée. - LPS requis <u>si changement de détenteur</u>	→ POSSIBLE si : - Les bovins de l'envoi sont valablement vaccinés*. - Examen clinique favorable nécessaire pour les bovins de l'envoi et tous ceux de l'unité épidémiologique, 48 heures avant départ, et 28 jours après arrivée. - LPS requis	INTERDIT
ZS	→ POSSIBLE si : - Les bovins de l'envoi sont valablement vaccinés*. - LPS requis	→ POSSIBLE si : - Les bovins de l'envoi sont valablement vaccinés*. - LPS requis <u>si changement de détenteur</u>	INTERDIT

Conditions générales à respecter quel que soit le mouvement :

- Motif prévu dans la liste : descente d'estive, mouvements des broutards, bien-être animal.
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement.
- Le transport des animaux doit être direct sans rupture de charge (un camion par lot et par destination prévue) ;
- La demande de laissez-passer sanitaire doit avoir été faite au maximum dans les 48 heures précédant le mouvement.

* : bovin vacciné contre la DNC depuis plus de 28 jours, ou bovin de moins de 6 mois né d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours au moment du vêlage.

Le détail des zones réglementées et vaccinales est consultable sur :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>

Le respect des dispositions spécifiques à la DNC se fait sans préjudice des autres dispositions réglementaires relatives aux maladies réglementées et au bien être animal.

I. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE DÉTENTEUR DES ANIMAUX

I.1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

Nom de l'établissement :

Numéro EDE :

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Adresse mail :

I.2. IDENTIFICATION DES BOVINS DEVANT ÊTRE DÉPLACÉS

Nombre total :

Remplir le tableau ci-dessous **ou joindre un tableau au LPS**

Numéro du bovin	+	Date vaccination DNC	OU	Date naissance	+	Numéro mère	+	Date vaccin mère

MOTIF : ☐ Descente d'estive ☐ Mouvement de broutards ☐ bovin malade ou blessé ☐ vache prête à vêler
☐ manque d'eau et/ou aliment ☐ autre :

I.3. IDENTIFICATION DU SITE D'ORIGINE :

Adresse :

Commune :

joindre photo aérienne et géolocalisation précise du site concerné

I.4. IDENTIFICATION DU SITE DE DESTINATION :

Nom de l'établissement :

Numéro EDE :

Adresse :

Commune :

joindre photo aérienne et géolocalisation précise du site concerné

I.5. IDENTITÉ ET DÉCLARATIONS DU DÉTENTEUR Je, soussigné (nom, prénom, qualité) m'engage à respecter toutes les dispositions indiquées ci-dessus.	
Date et heure :	Signature du détenteur :
II. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN CLINIQUE DES ANIMAUX si nécessaire uniquement	
EXAMEN CLINIQUE: Lieu : Date et heure: ☐ J'atteste que les bovins désignés au I.1 et ceux de la même unité épidémiologique ne présentent pas de signes compatibles avec la DNC ni d'autres maladies réglementés contraire à ce mouvement.	
Avis du vétérinaire sur ce mouvement :	
Fait à (lieu) : , le (date et heure) Nom/prénom du vétérinaire : Téléphone :	Signature et Cachet du vétérinaire :
III. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR (pouvant être le détenteur des animaux le cas échéant) uniquement si déplacement en véhicule des bovins	
J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans rupture de charge jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre.	
Jour de transport prévu (date et heure de départ) : N° immatriculation du véhicule :	
Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été réalisé le (date) au moyen des produits autorisés pour cet usage. Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de nettoyage/désinfection/désinsectisation immédiatement après le déchargement au site d'allotement intermédiaire précité.	
Fait à (lieu) le (date et heure) : Nom du transporteur :	Signature du transporteur :
UNE FOIS LES PARTIES I, II et III REMPLIES, L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT EST À RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-dnc@ain.gouv.fr	
Attention au délai de 48 h de validité de l'examen clinique. Prévoir un délai suffisant pour le traitement de la demande, celui-ci ne peut pas être garanti si elle est faite dans la journée pour le jour même, ou après 15h00 pour le lendemain.	
IV. PARTIE À COMPLÉTER PAR LA DDPP	
☐ Les animaux listés dans la partie I sont autorisés à être transportés jusqu'au site de destination désigné ☐ Les animaux listés dans la partie I ne sont pas autorisés à être transportés pour les raisons suivantes :	
Fait le (date) , à (heure)	Pour le directeur départemental de la protection des populations,